

Développer en appliquant le RGAA



Développer en appliquant le RGAA

(Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité)



Le RGAA, qu'est ce que c'est?



Les Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations



Le RGAA, qu'est ce que c'est?

Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)

(autrefois nommé Référentiel général d'accessibilité pour les administrations) est destiné à définir, en France, **les modalités techniques d'accessibilité** des services publics en ligne de l'État ainsi que certains services privés, pour les trois canaux du Web, de la

télévision et de la téléphonie.

Référentiel Généra

d'Amélioration de l'Accessibilité



Obligations légales

Les **obligations d'accessibilité** des sites publics aux personnes en situation de handicap ont été introduites par l'article 47 de la loi du 11 février 2005.

Ces obligations concernent les **applications mobiles** tout comme les **sites web** plus traditionnels (internet, intranet et extranet).

Le manquement aux obligations déclaratives de ce référentiel est passible de **sanctions financières**



Obligations légales

En plus de l'obligation de conformité totale au RGAA, tout site doit proposer:

- Une déclaration d'accessibilité
- La mention de la conformité en page d'accueil
- Un lien vers le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique de l'entité.

Ces différents documents doivent être publiés sur internet dans des formats aisément accessibles.

L'état de conformité est réalisé par audit.



Référentiels

Pour l'essentiel de sa constitution, **le RGAA** repose sur la combinaison de **deux systèmes normatifs:**

- Une norme internationale émise par le W3C : WCAG 2.1.
- Une norme européenne émise par le ETSI : EN 301 549.

La méthode technique du RGAA permet de vérifier qu'une page web est conforme aux 50 critères de succès des niveaux A et AA de la norme internationale WCAG 2.1 qui ont été retenus dans la norme européenne de référence pour établir le niveau d'exigence légale en matière d'accessibilité numérique.



Méthode Technique



La méthode technique du RGAA

La méthode technique du RGAA repose sur une batterie de **106 tests**, pour la plupart **axés sur les méthodes d'implémentation des développeurs** en HTML, CSS et JavaScript.





La méthode technique du RGAA

Elle repose sur 13 thématiques:

- 1. Image
- 2. Cadres
- 3. Couleurs
- 4. Multimédia
- 5. Tableaux
- 6. Liens
- 7. Scripts

- 8. Elements obligatoires
- 9. Structuration de l'information
- 10. Présentation de l'information
- 11. Formulaires
- 12. Navigation
- 13. Consultaition



Environnement de test

Pour valider la bonne conformité des critères de validité, les tests doivent être effectués selon certaines combinaisons technologiques précises (technologie d'assistance, système d'exploitation, navigateur)

Les combinaisons ont été établies à partir de la liste des technologies d'assistance dont l'usage est suffisamment répandu, ou, lorsqu'elle est fournie de manière native et constitue le moyen privilégié d'accès à l'information et aux fonctionnalités.



Environnement de test

Pour correspondre à l'environnement de test, sont retenus

- Système d'exploitation: Windows ou MacOS X
- Navigateurs: Mozilla Firefox, Safari ou Internet Explorer (et oui...)
- Technologie d'assistance: NVDA, JAWS et VoiceOver

Les versions des technologies d'assistance à utiliser seront soit la dernière disponible en langue française sur le système d'exploitation retenu soit la version précédente.



Merci pour votre attention Des questions?